



Extrait du registre des délibérations du Conseil métropolitain

**Séance du 09 février 2018**

**OBJET :** ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, INNOVATION ET INTERNATIONAL -  
Culture scientifique – Soutien au CCSTI - La Casemate - Convention d'application 2018 de  
la convention-cadre d'objectifs 2017-2019

Délibération n°

Rapporteur : Claus HABFAST

## PROJET

∏

Le rapporteur, Claus HABFAST;  
Donne lecture du rapport suivant,

**OBJET** : Enseignement supérieur, recherche, innovation et international - Culture scientifique – Soutien au CCSTI - La Casemate - Convention d'application 2018 de la convention-cadre d'objectifs 2017-2019

### **Exposé des motifs**

Au titre de sa compétence en matière d' Enseignement supérieur, recherche, innovation et international, Grenoble-Alpes Métropole soutient le développement de la participation des citoyens, à la recherche de nouvelles formes de dialogue et de médiation entre sciences et société.

Le Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle de Grenoble (CCSTI), association loi 1901, nommé ici « La Casemate », est le premier à avoir été créé en France en 1979. Comme précisé dans ses statuts, l'association a pour but de :

- réaliser et promouvoir des actions de culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) par tous les moyens existants,
- favoriser la réflexion individuelle et collective sur les interactions entre les sciences, les techniques et la société.

La Casemate assure la conception et la réalisation d'actions de sensibilisation aux questions scientifiques, techniques pour le grand public et en particulier pour les jeunes, par le biais d'expositions, d'ateliers pédagogiques, de journées d'études et de manifestations.

Grenoble-Alpes Métropole a renouvelé son partenariat avec La Casemate sur la période 2017-2019 par délibération du Conseil métropolitain du 3 février 2017.

La convention-cadre d'objectifs entre Grenoble-Alpes Métropole et la Casemate au titre de la période 2017-2019 précise notamment que l'association assume le rôle de tête de réseau territorial en matière de culture et de médiation scientifique. Elle mobilise et anime la communauté métropolitaine de la culture scientifique afin de rendre plus forte, lisible et accessible à tous les publics et à tous les habitants, notamment les plus éloignés des sciences et des formations supérieures, l'offre globale de programmes du territoire. Elle contribue à cette offre par l'organisation d'événements fédérateurs, la mise en réseau des acteurs, le portage de la plateforme métropolitaine « Echosciences Grenoble » et le déploiement de modules itinérants de culture scientifique et technique.

La convention précise également que La Casemate contribue au renouvellement des formes et pratiques d'échanges et de rencontres entre sciences et société dans les domaines des sciences participatives, des sciences ouvertes (open science) et de l'innovation citoyenne, notamment par l'animation et le développement de labs ouverts (fablab, biolab, medialab...) à la Casemate.

Enfin, l'association anime une équipe projet visant la préfiguration de la programmation, de l'animation et de la gestion du futur équipement de CSTI à Pont-de-Claix, dans la double perspective de création d'une équipe unique de gestion du futur équipement de CSTI et des labs de la Casemate, et de développement de l'offre métropolitaine globale de culture scientifique, technique et industrielle.

Conformément à la délibération du 3 février 2017 portant sur la convention-cadre d'objectifs entre Grenoble-Alpes Métropole et La Casemate au titre de la période 2017-2019, ainsi qu'à la délibération cadre du 3 juillet 2015 relative à la politique métropolitaine en matière de culture scientifique, technique, et industrielle, la convention d'application jointe en annexe à la présente délibération vient préciser les modalités de soutien de la Métropole à l'association, ainsi que le programme spécifique d'actions pour l'année 2018.

Celui-ci consiste notamment en des rendez-vous à La Casemate, avec par exemple l'exposition interactive « 4 Saisons » destinée aux 3-7 ans, ou encore un travail sur une

exposition participative autour des travaux de recherche des laboratoires grenoblois en Sciences de la Terre, de l'Univers et de l'Environnement « Les Mondes Inconnus » en coproduction avec l'Université Grenoble Alpes et l'OSUG, le CNRS et le Museum de Grenoble, et dont la conception aura lieu au 1er trimestre 2018 et la présentation au public en octobre 2018.

Des projets d'animation «hors les murs » auront lieu sur tout le territoire métropolitain avec le programme Expire qui initie les élèves au code dans leurs établissements, l'implication de l'association dans le Grenoble CivicLab ou encore le Festival « Transfo ». Le Fab Mobile, dont l'objectif est de faire découvrir et partager la culture des "makers" et la CSTI aux publics éloignés et dans les communes de la Métropole sera mis en circulation en 2018. L'animation et la construction d'une programmation de culture scientifique 2018/2019 « Une saison dans les étoiles » sur le thème des sciences de l'univers est actuellement travaillée avec les acteurs du territoire dans le cadre de séminaires de créativité et sera proposée au public à l'été 2018. Sur le Web, l'association poursuivra ses activités d'animation de la communauté des acteurs de CSTI et amateurs de sciences sur la plateforme territoriale de l'agglomération grenobloise Echosciences.

Les principaux enjeux pour la Casemate pour la saison 2018 – 2019 sont de :

- Mobiliser les acteurs du territoire et dynamiser une programmation culturelle pour tous les publics sur le thème des sciences de l'univers "Une saison dans les étoiles",
- Diversifier les activités et développer une offre de services pour les entreprises autour de l'innovation ouverte,
- Démarrer la tournée du Fab Mobile,
- Trouver un local pour installer un Fab Lab temporaire,
- Et bien sûr reconstruire le premier étage de La Casemate suite à l'incendie criminel du 21 novembre 2017.

Il est proposé au Conseil métropolitain d'approuver le soutien de Grenoble-Alpes Métropole à l'association CCSTI - La Casemate au titre de l'année 2018 et d'accorder à l'association une subvention en fonctionnement et une subvention en investissement décomposées comme suit :

- une subvention de 510 000 € en fonctionnement, comprenant 160 800 € issus de la ville de Grenoble via la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),
- une subvention de 55 000 € en investissement.

### **En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain**

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 3 juillet 2015, relative à la politique métropolitaine en matière de culture scientifique, technique, et industrielle

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 3 février 2017, relative à la convention-cadre d'objectifs entre Grenoble-Alpes Métropole et le CCSTI-La Casemate au titre de la période 2017-2019

Après examen de la Commission Développement et Attractivité du 19 janvier 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- approuve le soutien de Grenoble-Alpes Métropole à l'association Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI) de Grenoble - La Casemate au titre de l'année 2018,
- accorde à l'association loi 1901 CCSTI - La Casemate, au titre de l'année 2018, une subvention en fonctionnement et une subvention en investissement décomposées comme suit :
  - une subvention de 510 000 € en fonctionnement,
  - une subvention de 55 000 € en investissement,
- autorise le Président à signer la convention d'application 2018 correspondante, à intervenir entre Grenoble-Alpes Métropole et l'association loi 1901 CCSTI - La Casemate, ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.